



Sécurisation juridique des actes

Maj 01/01/2025

OBJECTIFS

Maîtriser la réglementation de la rédaction des actes et l'étendue du devoir de conseils du professionnel de l'immobilier.

NIVEAU & PUBLIC

Agents immobiliers, responsables d'agence, commerciaux, négociateurs immobiliers, responsables transactions

Prérequis : aucun

Pour toute situation de handicap, veuillez nous contacter

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques :

Cas pratiques - Support pédagogique alternance entre apports théoriques et mises en situation / études de cas

Matériel nécessaire : vidéo projecteur p
aper-board, connexion internet et ordinateur souhaités

Modalités d'évaluation :

Q.C.M. en fin de formation

Effectif maximum : 20 auditeurs

Modalités d'accès :

Pour toute inscription, veuillez nous contacter

Portable : 06.43.96.96.60

E-mail :

arboris.scola@gmail.com

Délai d'accès :

Sous 4 semaines, dès signature de la convention de formation

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier ou Notaire ou professeur associé d'université ou magistrat ou Docteur en droit privé

TARIFS

Par Auditeur : 350,00 €/ jour. Formation
Hors T.V.A

PROGRAMME

I - LA REDACTION DU MANDAT DE VENTE

- L'écrit, le mandant, la désignation du bien
- La clause d'exclusivité, la clause pénale
- Le rendu compte, la périodicité
- La forme des clauses
- Le mandat à distance, le mandat hors établissement
- Les informations précontractuelles

II - LES HONORAIRES

- À qui incombe la rémunération du mandataire, conséquences du choix
- Point de vue juridique
- Point de vue fiscal

III - LE BON DE VISITE ET LES ANNONCES PUBLICITAIRES

- Valeur juridique du bon de visite
- L'utilité du bon de visite en cas de contentieux relatif à la rémunération de l'agent immobilier
- Le contenu des annonces publicitaires

IV - MAITRISER LES POINTS DE RESPONSABILITE DU PROFESSIONNEL DANS LA REDACTION D'UNE PROMESSE DE VENTE

- Acte sous seing privé ou authentique, pourquoi ?
- Les parties
- Le bien : désignation, destination
- Spécificité des lots de copropriété
- Le dépôt de garantie, principe et montant promis, montant versé
- La ventilation du prix, intérêts
- Conditions suspensives d'urbanisme
- Conditions suspensives de financement
- Conditions suspensives diverses (accor de la copropriété, vente préalable d'un bien...)

V - LA COMPREHENSION DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

- Lesquels, contenu, durée de validité

QUESTIONS DIVERSES

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - E-mail : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.